

Qu'est-ce que le C.C.A.S. ? (Centre Communal d'Action Sociale)

C'est un établissement public chargé d'animer une action générale de prévention et de développement Social dans la commune en liaison étroite avec les différentes institutions publiques ou privées.

Comment fonctionne-t-il ?

Le C.C.A.S. est géré par un Conseil d'Administration comprenant, à parité, 7 délégués du Conseil Municipal et 7 membres, nommés par le Maire, issus de diverses associations de retraités, personnes âgées ou handicapées.
Monsieur le Maire en est le président de droit.

Quels sont les domaines d'intervention du C.C.A.S. ?

Le C.C.A.S. intervient auprès des jeunes, des personnes en difficulté et auprès des personnes âgées.

POUR LES PERSONNES ÂGÉES**La Téléalarme :**

Ce service permet à la personne âgée ou handicapée d'être reliée 24 Heures sur 24 à une centrale d'écoute pouvant prévenir en cas de nécessité voisin, parent, médecin ou service de secours. L'alerte est donnée par simple pression sur un bouton.

L'APA :

Aide Personnalisée à l'Autonomie qui est destinée à venir en aide aux personnes âgées dépendantes, l'aide allouée permettant de rémunérer une tierce personne ou de couvrir tout ou partie des frais d'hébergement dans les établissements agréés.

POUR LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Le C.C.A.S. est chargé de la constitution, de la gestion et de l'attribution de certaines aides sociales légales et facultatives.

R.S.A. (Revenu De Solidarité Active)

C.M.U. (Couverture Maladie Universelle)

F.S.L. (Fonds Solidarité Logement pour les aides à l'installation ou les impayés de loyers).

F.S.E. (Fond social Energie)

Attribution de bons alimentaires,

Dossiers de surendettement

Le C.C.A.S. peut également intervenir auprès des différents organismes pour la mise en place de plans d'apurement pour le règlement de factures ou de dettes.

Il assure l'élaboration et le suivi des contrats d'insertion et gère les relations avec la CLI (Commission Locale d'Insertion) et le PLIE (Plan Local d'Insertion et de l'Emploi). Il participe à la gestion des demandes de logement avec les bailleurs sociaux (CIL, PACT, S.I.A., SOGINORPA).

Le C.C.A.S. s'attache à orienter, conseiller, mettre en relation les usagers avec les différents organismes sociaux.

PASS CITY

Transcarte de Transvilles

- Mensuelle
- Voyages illimités
- Prix de vente 12, 15 ou 24 € (selon barème)

Se présenter auprès du C.C.A.S., en Mairie, muni de l'avis de non-imposition ou pour les Jeunes de plus de 16 ans, sortis du système scolaire, un justificatif de la mission locale.

TITRE «MIMOSA»

Titre de transport de Transvilles

La vente a lieu en Mairie, aux dates indiquées sur le panneau d'affichage.

(15 tickets / une fois par mois)

Vous munir de tous les justificatifs de ressources du foyer et de l'avis de non-imposition

Cartes LILAS

Réservée aux personnes de 65 ans et plus.

Pour en bénéficier se présenter en mairie muni de

- La pièce d'identité
- de l'avis de non-imposition de l'année précédente
- une photo
- une participation est demandée

Pour tout renseignement complémentaire se renseigner en Mairie